

Chambéonnaises,
Chambéonnais,

Dans le bulletin annuel distribué fin décembre, vous avez pu retrouver les événements qui ont fait l'année 2017.

Place aujourd'hui à un nouveau numéro des Echos de Chambéon. Vous pourrez y lire les comptes rendus des derniers conseils municipaux de 2017 (mieux vaut tard que jamais !) et du premier de l'année 2018 pour suivre l'avancée des différents dossiers en cours.

Une nouvelle manière de communiquer entre Chambéonnais, mais aussi à l'extérieur de Chambéon, est proposée par la commune avec sa page Facebook nouvellement créée (lire en page 4). N'hésitez pas à aimer la page et à partager les publications.
Bonne lecture !

La commission
communication

Sommaire

Conseils municipaux
d'octobre et décembre
2017

Conseil municipal de
janvier 2018

Mieux vivre à Chambéon

Page Facebook

Dates à retenir

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2017

TRANSFERT COMPETENCES TOURISME A LA COMMUNAUTE DE COMMUNE FOREZ-EST

Madame le Maire présente le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la CCFE, et le conseil municipal le valide. (D1-2017-10-17)

RESTITUTION DE LA COMPETENCE « VOIRIE » AU SEIN DES COMMUNES CONCERNEES

Madame le Maire présente la délibération de la CCFE. Le président indique que cette compétence ne sera plus exercée à compter du 1er janvier 2018 par la CCFE car la nouvelle politique départementale en matière de voirie est d'attribuer des aides aux communes et non plus aux intercommunalités (D2-2017-10-17)

VENTE PARCELLE ZA A LA « SCI LA BEAULIEUSE »

Madame le Maire informe le conseil municipal que la « SCI la Beaulieuse » souhaite acquérir une parcelle cadastrée CA 202 d'une contenance de 2 095 m² à la Zone artisanale du canal n°3. Elle propose de vendre cette parcelle en l'état au prix de 20 € HT le m². (D3-2017-10-17)

VENTE PARCELLE ZE 42

Madame le Maire informe le conseil municipal que Mme et M. Fontimpe Pierre proposent d'acquérir la parcelle ZE 42 enclavée dans leur parcelle ZE 43 ainsi que deux parties de chemins ruraux sans issue et jouxtant leur parcelle.

Mme et M Fontimpe proposent de les acheter au prix de 5 000 €/l'hectare. Ils prennent à leur charge les frais de géomètre et de notaire. Lors du vote, M. Pierre Fontimpe ne participera pas au vote.

Les 9 autres membres du conseil municipal valident cette proposition. (D4-2017-10-17)

SUPPRESSION D'UN POSTE ET CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT

Madame le maire rappelle à l'assemblée que le conseil municipal doit approuver le tableau des effectifs afin que celui-ci soit conforme à la réalité des besoins de la collectivité et aux inscriptions budgétaires.

Notre adjoint technique principal de 1ère classe a fait valoir ses droits à la retraite au 1er septembre 2017, il a lieu de supprimer son poste mais également de pourvoir à son remplacement. Pour se faire, il convient de créer un poste d'adjoint technique au tableau des effectifs.

Le conseil municipal délibère favorablement. (D5-2017-10-17)

LEGS LAFFAY

Le conseil municipal décide de proposer une personne méritante pour recevoir une part du legs Laffay. Cette personne sera proposée à la commission d'attribution ce vendredi en mairie de Feurs.

DIVERS

- Adoption des rapports d'activités 2016 de l'ex Communauté de communes de Feurs en Forez.

- Motion de soutien de l'AMRF pour soutenir les communes rurales. Le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité. (D6-2017-10-17)

- Devis DLC validé pour l'achat de 4 écrans pour l'école.

- Projet vente d'un chemin sans issue. Madame le Maire présente la

demande d'un administré qui envisage l'achat d'un chemin sans issue dont la seule utilité est l'accès à ses parcelles. Le conseil municipal accepte de poursuivre cette demande.

Le RPQS de l'eau potable de Poncins est présenté par Madame le maire à l'ensemble du conseil municipal.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2017

PROJET ECONOMIE D'ENERGIE

Madame le Maire indique que la Communauté de communes Forez-Est est TEPCV (Territoires à Energie Positive et à Croissance Verte). En conséquence, dans le cadre de travaux de performance énergétique, les communes de Forez-Est peuvent prétendre à une subvention.

Elle propose de remplacer les portes et fenêtres extérieures de la mairie et de la classe maternelle (face ouest) de façon à améliorer la performance énergétique de ces bâtiments communaux. Elle présente les devis d'entreprises.

Le conseil municipal après discussion valide les devis de l'entreprise CIA de Montrond-les-Bains soit pour la mairie 14 994,56 € HT et pour la classe maternelle 6 747,80 € HT. Il donne son accord pour déposer un dossier auprès de la CCFE pour une demande de subvention au Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire. Ce projet se réalisera en 2018 si accord de la subvention. (D1-2017-10-17)

AVENANT A LA CONVENTION CNRACL 2015-2017 RELATIVE A L'ETABLISSEMENT DES DOSSIERS CNRACL PAR LE CDG

Madame le Maire propose de signer l'avenant à la convention CNRACL pour que le Centre Départemental de gestion prenne en charge l'établissement complet des dossiers CNRACL pour 2018. (D2-2017-12-06)

FIXATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DE FOREZ-EST

Madame Le Maire soumet au conseil municipal la fixation des statuts de la CCFE.

Le conseil municipal accepte les statuts proposés. (D3-2017-12-06)

CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE SANTE AU TRAVAIL DU CDG 2018-2020

Madame le Maire fait lecture de la convention relative à l'adhésion au service optionnel Pôle Santé au travail, créé au sein du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire.

Les membres du conseil municipal valident cette proposition. (D4-2017-10-17)

ARRETE DE NOMINATION DE M. ROLLAND ROBERT EN QUALITE D'ADJOINT TECHNIQUE STAGIAIRE

Madame le maire informe de l'arrêté de nomination de M. Rolland Robert en qualité d'adjoint technique stagiaire à compter du 10 décembre 2017 pour un

emploi à temps complet. Le conseil municipal prend acte de cette nomination. (A33-2017-12-06)

CONVENTION SAGE

Madame le Maire présente la convention avec le SIEL concernant l'adhésion au SAGE (Service d'Assistance à la Gestion Energétique). Elle permet l'aide à la gestion des consommations des bâtiments publics et à la mise en œuvre de solutions techniques. Elle propose de renouveler cette convention pour une durée de 6 ans. (D5-2017-10-17)

DIVERS

Madame le Maire informe le conseil municipal de différents travaux faits depuis le dernier conseil : changement du chauffe-eau du mobil-home, élagage au stade...

Elle fait le point des travaux en cours : Allée du Four à pain, les travaux de réseaux sont terminés, la mise en forme et l'enrobé de l'allée se feront en début d'année 2018 ; Place de la Croix, les travaux ont bien avancé, après la réalisation du muret, les finitions se feront en février 2018.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2018

CONVENTION SAGE

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle a signé l'adhésion à la convention SAGE (Service d'Assistance à la Gestion Energétique) suite à la délibération du 06/12/2017.

SALLE DES FETES

Samedi matin, à la salle des fêtes, quelques conseillers et la personne responsable de la location ont fait le point sur la gestion de cette salle. Suite à cette rencontre, le conseil municipal décide d'apporter quelques précisions sur le règlement.

- pour la remise de la clef, appeler la personne responsable 48 heures avant ;

- tout utilisateur doit rendre la salle balayée ;

- les associations signeront aussi la convention en mairie et fourniront une attestation de leur assurance.

L'ensemble du mobilier a été vérifié. Les chaises réparées par l'agent technique et un adjoint n'ont pas besoin d'être remplacées en revanche beaucoup de tables sont très abimées et certaines sont devenues hors d'usage (des pièces étant cassées).

Le conseil municipal décide d'investir dans l'achat de nouvelles tables, soit 30 tables de 1m20 (4 personnes) et 10 tables de 1m80 (6 personnes). Le devis de la société Jarozo a été validé pour un total de 9 570,22 € HT et de 11 484,26 € TTC. (D1-2018-01-30) Pour l'entretien de cette salle des devis de peinture, éclairage et menuiserie seront demandés.

ORGANISATION SEMAINES SCOLAIRES

Les résultats de l'enquête mise en place par la commission petite enfance ont fait ressortir que la forte majorité des parents ont plébiscité la semaine à quatre jours.

Le conseil municipal demande donc à Madame le Maire de solliciter la dérogation auprès de l'inspecteur de l'Académie pour revenir à la semaine à quatre jours. A partir de la rentrée de septembre 2018, les jours scolaires seront les lundis, mardis, jeudis et vendredis et les horaires 8h30-11h45 et 13h30-16h15.

CHEMINS COMMUNAUX

Madame le Maire indique aux conseillers que plusieurs personnes ont proposé d'acheter des chemins ruraux sans issue au milieu de leurs parcelles. Le conseil municipal avait déjà délibéré en octobre pour un chemin rural au lieu-dit « Les Rompets ». Cependant, elle les informe que le déclassement et l'aliénation d'un chemin rural doivent être soumis à enquête publique. Aussi, par souci d'équité entre tous les demandeurs, elle propose d'annuler en partie la délibération du 17 octobre 2017 (D2-2018-01-30) et les membres du conseil municipal valident la proposition pour un chemin rural aux Odinets et d'autres à La grande Pinée. Les frais de géomètre et de mise en place d'actes administratifs seront à la charge des demandeurs. (D3-2018-01-30)

ACHAT DE VEHICULE

Comme déjà indiqué au cours d'autres séances de

conseil, le véhicule Express a besoin d'être remplacé (mise en service en 1989). Les adjoints ont recherché un véhicule utilitaire et le choix s'est porté sur un Kangoo de 2017. Madame le Maire demande au conseil municipal de valider le devis du garage Renault à Montbrison pour la somme de 12 467€ TTC (D4-2018-01-30)

PLAN D'EAU

La commune a été sollicitée pour la création d'un centre de loisirs nautiques et de sports de plein air sur le plan d'eau. Des rendez-vous avec les porteurs de projet seront programmés pour approfondir le projet.

DOSSIERS EN COURS

Madame le Maire informe que les chantiers dans la Rue de la bascule et l'Allée du four à pain ont repris et que l'enrobé sera mis en place très prochainement.

DIVERS

Madame le Maire donne information des restes à réaliser pour permettre de payer de l'investissement avant le vote du budget.

MIEUX VIVRE A CHAMBEON

COURRIERS POSTAUX

Il y a maintenant six ans que les rues et places de la commune ont été identifiées. Chaque habitation et siège d'entreprise a donc son adresse propre : numéro, voie (route, rue, impasse, place...) et nom de la voie. Prenez le temps de vérifier que les courriers que vous recevez sont à la bonne adresse, sinon précisez votre adresse complète à votre correspondant pour être sûr que le suivant arrive à bon port. Le service courrier de la Poste a effectivement ordre de retourner à l'expéditeur les courriers mal renseignés.

Les nouveaux habitants sont invités à s'adresser en mairie pour récupérer leur plaque de numéro à installer sur leur boîte aux lettres ou à proximité du portail.

De plus, vérifiez que votre boîte aux lettres soit bien aux normes : 260 mm de hauteur, 260 mm de largeur et 340 mm de profondeur (source la Poste). Et ceux qui n'en n'ont pas, pensez à vous équiper !

FINANCES PUBLIQUES : UN ACCUEIL PERSONNALISE

La Direction départementale des finances publiques de la Loire informe que dans le cadre de sa stratégie d'accueil pluriel, et pour assurer une meilleure qualité de service à l'utilisateur, un dispositif d'accueil personnalisé sur rendez-vous pour les questions complexes est déployé pour tous les SIP (Service des impôts des particuliers) à compter du 1er mars 2018. Le site de Feurs est donc concerné.

Pour bénéficier de la réception personnalisée, réservée aux demandes les plus complexes, les usagers sont invités à prendre rendez-vous sur le site impots.gouv.fr (rubrique « contact »). Ils pourront aussi prendre rendez-vous, le cas échéant, par téléphone ou au guichet des SIP du département.

AUX PROPRIETAIRES DE CHIENS

Il vous est rappelé que sur le site des deux plans d'eau les chiens doivent être tenus en laisse, sous peine de sanction. De plus, chaque détenteur de chien est prié de faire en sorte que son animal ne sorte pas seul de sa propriété, ceci pour la sécurité des habitants du village (accident avec un véhicule, morsure...).

TELETHON

Vous avez été nombreux à participer au Téléthon en fin d'année dernière. Sachez que les dons faits ces dernières années sont utilisés à bon escient : le laboratoire Généthon va démarrer le premier essai de thérapie génique sur l'homme pour des patients atteints de la maladie de Crigler-Najjar, une maladie du foie. Un véritable espoir pour les patients concernés, et plus largement pour ceux atteints d'une maladie rare. Ceci peut aussi être perçu comme un encouragement pour les communes de Chambéon, Chalain-le-Comtal, Magneux-Haute-Rive et Mornand-en-Forez, qui se coordonnent chaque année pour organiser tour à tour des animations dans le cadre du Téléthon.

LES DATES A RETENIR

MARS

Mardi 6 mars : Concours de belote de l'inter-société à 14 h, salle des fêtes

Vendredi 9 mars : match de basket offert aux Chambéonnais (justificatif de domicile) par les Enfants du Forez à 20h30 à Feurs contre Montbrison.

Samedi 10 mars : Concours de coinche de l'ABC à 14h, salle Arc En Ciel

Dimanche 18 mars : Fête du Saule, à l'Ecopôle de 10 à 18 h

Lundi 19 mars : Cérémonie commémoration du cessez le feu à Mornand à 18 h

Mercredi 28 mars : Repas trimestriel du Club du 3^e âge, salle Arc En Ciel

Samedi 31 mars : Les veilleurs de nuit, spécial rapaces nocturnes, 18 à 22 h à l'Ecopôle

AVRIL

Dimanche 1er avril : Chasse aux oeufs à l'aérodrome de Chambéon, le matin

Dimanche 1er avril : Les veilleurs de nuit, spécial rapaces nocturnes 15 h à 16h30 à l'Ecopôle

Dimanche 8 avril : Vide-grenier du Sou des Ecoles

Mardi 10 avril : Interclub du 3^e âge à partir de 12h, salle des fêtes

Mercredi 25 avril : Concours de boules + de 58 ans (32 quadrettes) ch.Villard-Vernay à 9h30

Vendredi 27 avril : Assemblée générale de l'inter-société à 19 h, salle Arc En Ciel

Samedi 28 avril : Soirée foot à la salle des fêtes de Magneux

MAI

Dimanche 6 mai : Marche du LAC et des Enfants du Forez, inscription à la salle des fêtes à partir de 7h45

Vendredi 11 mai : Vente de fleurs et plants par le Sou des Ecoles, 18 h

Mardi 8 mai : Cérémonie du Souvenir du 8 Mai à Magneux à 10h45

Vendredi 25 mai : Fête des mères à 19 h, salle Arc En Ciel

Samedi 26 mai : Voyage Club du 3^e âge et de l'amitié et ABC

Samedi 26 et dimanche 27 mai : Week-end «Grandes Plumes» de l'Aéromodel club forézien

JUIN

Vendredi 8 juin : Assemblée générale de l'ASCM (lieu à déterminer), 19 h

Samedi 9 juin : Concours de pétanque de l'ASCM à 14 h

Samedi 9 et dimanche 10 juin : Week-end Jet de l'Aéromodel club forézien

Samedi 16 juin : Concours de pétanque de l'ABC à 14 h

Mercredi 20 juin : Repas trimestriel du club du 3^e âge, salle Arc En Ciel

Samedi 30 juin : Fête des enfants (Sou des Ecoles)

Du 24 juin au 1er juillet : Voyage du Club du 3^e âge et de la FNACA

SUIVEZ L'ACTUALITE DE CHAMBEON SUR FACEBOOK

La commune de Chambéon vient de créer sa page Facebook. Il est possible de la consulter à l'adresse internet <https://www.facebook.com/Communedechambeon/>, que vous ayez un compte Facebook ou pas. Vous y retrouverez toute l'actualité concernant notre commune : travaux de voirie, coupures d'électricité ou d'eau, réunions et rendez-vous à venir, alertes météo, vie des associations...

Vous qui avez un compte ou une page Facebook, n'hésitez pas à « aimer » la page de Chambéon et à partager les informations.

Particuliers, responsables d'associations, acteurs économiques... n'hésitez pas à envoyer des informations et des photos à l'adresse mail infomairie.chambeon@orange.fr. Ces éléments pourront être repris et diffusés sur la page Facebook. Cette page est faite pour communiquer sur Chambéon, alors aidez-nous à la faire vivre.

Peut-être que certains d'entre vous se demandent ce qu'est Facebook ? Facebook est un réseau social en ligne qui permet à ses utilisateurs de publier des textes, des photos, des vidéos, des fichiers et documents, de créer des groupes... Chaque personne peut créer son compte Facebook (ou page pour les entreprises ou associations par exemple), y mettre les informations qu'il souhaite et définir la diffusion (public, amis, groupes). Une fois son compte créé, il est possible d'entrer en relation avec d'autres personnes ayant un compte, appelés « amis » en langage Facebook. Se constitue alors tout un réseau d'amis avec lesquels les publications peuvent être partagées.



LA MAIRIE

La mairie est ouverte les mardis de 13h30 à 17 heures, les mercredis de 12 à 14 heures et les jeudis de 8 heures à 12h30.

Numéro de téléphone : 04.77.27.81.82

e-mail : mairie.chambeon@wanadoo.fr

ou secretaire.chambeon@wanadoo.fr